



BUREAU SYNDICAL
Séance du 17 juin 2026
BS 2026 20

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de juin, à dix heures cinquante, se sont réunis au siège d'atlantic'eau à NANTES, sur convocation adressée le dix juin deux mille vingt-six, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Frédéric MILLET, Président d'Atlantic'eau.

- Nombre de délégués syndicaux en exercice : 12
- Quorum : 7

A l'ouverture de la séance :

- Nombre de présents : 11
- Nombre de pouvoirs 0
- Nombre de votants : 11

Etaient présents :

Membres du Bureau syndical	Informations
CAUDAL Claude, PREFAILLES	
CHARBONNIER Raymond, PAIMBOEUF	
CLAVIER Régis, MASSERAC	
BROUSSARD Didier, MISSILLAC	
GALIVEL Patrick, MOISDON-LA-RIVIERE	
GREGOIRE Jean-Luc, SAFFRE	
LAUNAY Frédéric, LIMOUZINIÈRE	
MILLET Frédéric, GUENROUËT	
PRAUD Jacques, LA ROCHE-BLANCHE	
TAILLANDIER Yves, SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC	
THIBAUD Denis, SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON	

S'étaient excusés parmi les délégués :

Membres du Bureau syndical
DERANGEON Mickaël, SAINT-MARS-DE-COUTAIS

BS_2026_20 : TRAVAUX - MODIFICATION DE LA TRANCHE 1 DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2027

Lors de sa réunion du 28 janvier 2026, et après consultation des membres des commissions territoriales, le Bureau syndical a arrêté la tranche 1 du programme de travaux 2027.

Une demande urgente ayant été formulée, il est proposé de compléter la tranche n°1 par l'opération ci-après :

Secteur	Commune	Adresse	L	Bis	Estimation en € HT	Observations
RETZ	Cheix-en-Retz	Rue du Bois Praud	780	15	175 000	Renouvellement d'une canalisation en amiante-ciment diamètre 150 datant de 1971 sur 780 mètres. Remplacement par un PVC diamètre 160. Demande de renouvellement par l'exploitant à la suite de la réparation d'une fuite et au constat de la vétusté de la canalisation.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant de la tranche 1 du programme 2027 :

Territoire	BS du 28/01/2026 Montant total en € HT (Études et travaux)	BS du 17/06/2026 Montant total en € HT (Études et travaux)	Total Tranche 1 Programme 2027 En € HT
ANCENIS	1 670 000		1 670 000
CAMPBON - SILLON	1 815 000		1 815 000
CCSE	180 000		180 000
GRANDLIEU	1 940 000		1 940 000
GUEMENE	725 000		725 000
NORT-SUR-ERDRE	2 265 000		2 265 000
PAYS DE LA MEE	1 565 000		1 565 000
PAYS DE RETZ	1 625 000	175 000	1 800 000
PONTCHATEAU – ST GILDAS	1 095 000		1 095 000
VAL SAINT MARTIN	670 000		670 000
VIGNOBLE	1 245 000		1 245 000
Total général	14 795 000	175 000	14 970 000

Pour rappel, ces opérations seront réalisées sur les marchés de travaux annuels, lesquels seront attribués en février 2027. Les études sont en cours.

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau syndical est invité à délibérer afin :

- D'APPROUVER la modification du programme de travaux 2027 – tranche 1 conformément au tableau ci-dessus pour un montant 175 000 € HT,
- DE PRÉCISER que le montant total de la tranche 1 du programme de travaux 2027 est de 14 970 000 € HT,
- D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical CS_2026_28 en date du 5 juin 2026 relative aux délégations de compétences du Comité syndical au Bureau syndical et au Président,

Vu la décision du Bureau syndical BS_2026_02 en date du 28 janvier 2026 relative à l'approbation de la tranche 1 du programme de travaux annuel 2027,

Vu les statuts d'atlantic'eau,

Vu l'avis des Commissions territoriales d'atlantic'eau,

Après en avoir délibéré,

<u>PRÉSENTS</u>	<u>VOTANTS</u>	<u>POUR</u>	<u>CONTRE</u>	<u>ABSTENTION</u>	<u>SUFFRAGES EXPRIMÉS</u>
11	11	11	0	0	11

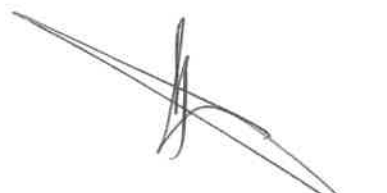
LE BUREAU SYNDICAL DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la modification du programme de travaux 2027 – tranche 1 conformément au tableau ci-dessus pour un montant 175 000 € HT,
- **DE PRÉCISER** que le montant total de la tranche 1 du programme de travaux 2027 est de 14 970 000 € HT,
- **D'AUTORISER** le Président, ou le Vice-Président délégué, à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Secrétaire de séance,


 Claude CAUDAL

Le Président,



 Frédéric MILLET